

DEC180689DR08

Décision portant délégation de signature à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la cellule mutualisée de gestion, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC180118DR08 du 11 janvier 2018 nommant Mme Fatiha OUARDAD, aux fonctions de responsable de la Cellule Mutualisée de Gestion (CMG) de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, délégation est donnée à Mme Fatiha OUARDAD, responsable de la Cellule Mutualisée de Gestion (CMG), à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La décision n° DEC172902DR08 du 27 octobre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12/02/2018.

La déléguée régionale par intérim
Marion BLIN